

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 1er avril 2016

### Ordre du jour :

- Budget assainissement : approbation du compte de gestion et compte administratif 2015
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2016
- Budget principal : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2016
- Rythmes scolaires
- Eclairage public

### ASSAINISSEMENT

#### 1°) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au conseil de désigner un Président de séance. Monsieur Jean-Marie GILLE est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif assainissement 2015.

Section de fonctionnement : excédent de 6 409,42 €

Section d'investissement : excédent de 57 935,37 €

d'où un excédent global de 64 344,79 €

M. le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal.

Monsieur le maire quitte la salle au moment du vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015.

#### 2°) AFFECTATION DU RESULTAT

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit affecter les résultats de 2015. Après en avoir délibéré, il a été décidé d'affecter le résultat comme suit :

œ Maintien de 6 409,42 € en section de fonctionnement ligne 002

#### 3°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement : 18 590 € et en section d'investissement à 83 674 €

Le maire informe les élus de la fin de l'étude diagnostique des réseaux. Le coût prévisionnel était de 20 540 € HT ; le coût total facturé s'est élevé à 16 806,80 €. La subvention du Conseil Départemental de 6 000 € a été versée en totalité quant à celle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévue de 10 000 €, elle a été réajustée en fonction de la dépense réelle : 8 403,40 €.

La prochaine étape va consister à la réalisation d'un cahier des charges avec l'aide du BDQE pour la maîtrise d'œuvre et comparaison des offres pour la nouvelle station.

### BUDGET PRINCIPAL

#### - 1°) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur Jean-Marie GILLE est désigné Président de séance. Il présente le compte administratif principal 2015.

- <b>section de fonctionnement :</b>	recettes 2015 _____	456 163,09 €
	dépenses 2015 _____	426 784,93 €
	excédent 2015 _____	29 378,16 €
	Reprise de l'excédent 2014 _____	184 103,34 €

**D'où un excédent de fonctionnement de 213 481,50 €**

œ <b>section d'investissement :</b>	recettes 2015	_____	46 202,95 €
	Dépenses 2015	_____	74 679,88 €
	Déficit 2015	_____	28 476,93 €
	Reprise de l'excédent 2014	_____	82 994,35 €

**D'où un excédent d'investissement de 54 517,42 €**

M. le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal.

Monsieur le maire quitte la salle au moment du vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit affecter l'excédent de fonctionnement 2015 de 213 481,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir en fonctionnement 173 481,50 € article 002 du budget primitif 2016 et d'affecter 40 000 € en investissement art.001.

### **2°) BUDGET PRIMITIF 2016**

Le budget primitif, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à 594 090 € et en investissement à 192 343 €.

### **3°) RYTHMES SCOLAIRES :**

Dans le cadre des rythmes scolaires, le Conseil Municipal décide de maintenir pour la rentrée 2016 la même organisation de la semaine scolaire ceci, tant qu'il y aura le versement des mêmes aides de l'Etat.

### **4°) ECLAIRAGE PUBLIC:**

En 2012, la commune avait demandé un devis au SDE 03 pour un éclairage aux lieux-dits «La Mazelle» et «La Gane».

Le conseil municipal avait décidé de ne retenir que l'extension de l'éclairage à la Gane (délibération du 23/11/2012).

Suite à une nouvelle demande d'un riverain, le conseil, après délibération, maintient son refus d'extension avec 12 voix pour le refus et 1 contre pour des raisons de coût (devis du 09/11/2012 : 4650 € dont 2640 € à la charge de la commune et le reste pris en charge par le SDE 03)